

L'ASSUREUR CONSEIL

INDEEZ
19 RUE DU ROCHER
75008 PARIS - FRANCE

LE PRENEUR D'ASSURANCE

MALT COMMUNITY
241 RUE SAINT DENIS
75002 PARIS

LE CONTRAT

Numéro de contrat : HA RCP0388146
Echéance principale : 01 Janvier
Période de garantie à confirmer : Du 01 Janvier 2024 au 31 Décembre 2024
Date du prochain terme : 01 Janvier 2025

ASSURE

MALT COMMUNITY
241 RUE SAINT DENIS
75002 PARIS

ACTIVITES GARANTIES - CHIFFRE D'AFFAIRES

L'**assuré** déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

- Création, exploitation et maintenance d'une marketplace ayant pour vocation de mettre en relation des freelances avec des clients
- Missions réalisées par le biais de la plateforme « MALT » de type Marketplace, permettant la mise en relation de freelances avec des entreprises principalement dans les domaines suivants :
 - Informatique
 - Conseil
 - Communication
 - Design

JURIDICTION ET LOI APPLICABLES

Monde entier

NOTICE D'INFORMATION FREELANCE

Métiers de l'informatique

HA RCP0388146

CLAUSES PARTICULIERES

DECLARATIONS DE L'ASSURE

Déclarations de l'assuré

LE PRENEUR D'ASSURANCE DECLARE :

- DISPOSER D'UN SERVICE REALISE PAR UN PRESTATAIRE EXTERNE DE SERVICE DE PAIEMENT POUR LA GESTION DES FLUX FINANCIERS SUR SON SITE ;
- NE PAS AVOIR RENONCE A RECOURS ENVERS SES COCONTRACTANTS (SOUS-TRAITANTS, BUREAUX D'ETUDES, TITULAIRES DES BREVETS QU'IL EXPLOITE, FOURNISSEURS, ETC....) NI ACCEPTER DANS SES CONTRATS DES CLAUSES D'AGGRAVATION DE RESPONSABILITES (CLAUSE PENALE, TRANSFERT DE RESPONSABILITE...).

Le preneur d'assureur déclare que les déclarations ci-dessus sont exactes et sont le résultat des réponses données aux questions précises posées dans le cadre de la souscription du contrat. Je reconnais avoir été informé(e) de ce que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle, toute omission ou déclaration inexacte de circonstances connues de moi entraîneraient l'application, suivant le cas, des sanctions prévues par les articles L. 113-8 et L. 113-9 du Code des Assurances, dont la nullité du contrat.

CLAUSES GENERALES

ETENDUE GEOGRAPHIQUE / JURIDICTION ET LOI APPLICABLES MONDE ENTIER

Les garanties prévues par la présente **police** sont applicables dans le monde entier, dans les conditions définies ci-après.

La présente **police** d'assurance ne peut en aucune manière se substituer à celle qui, à l'étranger, serait à souscrire conformément à la législation locale auprès d'assureurs agréés dans le pays considéré.

Les indemnités mises à la charge de l'**assuré** à l'étranger lui seront uniquement remboursables en France et à concurrence de leur contre-valeur officielle en euros au jour de la fixation du montant des **dommages**.

DEMEURENT EXCLUES DES GARANTIES PREVUES PAR LA PRESENTE **POLICE** :

- LES **RECLAMATIONS** METTANT EN CAUSE LA RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION ET/OU LA RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR DE L'**ASSURE** AU TITRE D'ETABLISSEMENTS SITUES EN DEHORS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN, DU ROYAUME-UNI OU DES PRINCIPAUTES DE MONACO ET D'ANDORRE ; ET/OU
- LES **RECLAMATIONS** FONDEES SUR OU AYANT POUR ORIGINE TOUTE VIOLATION REELLE OU ALLEGUEE (i) DE LA LOI AMERICAINE RELATIVE AUX ORGANISATIONS MAFIEUSES VISEES PAR LE « *RACKETEER INFLUENCED AND CORRUPT ORGANISATIONS ACT* » (18 USC SECTIONS 1961 ET SUIVANTES), AINSI QUE PAR TOUTE MODIFICATION APPORTEE A CETTE LOI, ET (ii) DE TOUTE REGLEMENTATION RATTACHEE ; ET/OU

RCP0388146

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82

Hiscox SA - Hiscox France 38, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris

Siège social : 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Capital social : 59 730 000 Euros

Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

N° TVA Intracommunautaire FR88833546989

NOTICE D'INFORMATION FREELANCE

Métiers de l'informatique

HA RCP0388146

- LES **RECLAMATIONS** FONDEES SUR OU AYANT POUR ORIGINE TOUTE VIOLATION REELLE OU ALLEGUEE (i) DES LOIS AMERICAINES RELATIVES AUX MARCHES FINANCIERS VISEES PAR LE « *SECURITIES ACT OF 1933* » OU LE « *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934* », AINSI QUE PAR TOUTE MODIFICATION APPORTEE A CES LOIS, ET (ii) DE TOUTE REGLEMENTATION DE LA « *SECURITY EXCHANGE COMMISSION* » RELATIVE AUX OPERATIONS SUR TITRES ; ET/OU

- LES **RECLAMATIONS** FONDEES SUR OU AYANT POUR ORIGINE TOUTE VIOLATION REELLE OU ALLEGUEE (i) DE LA LOI AMERICAINE RELATIVE AU SYSTEME DE RETRAITE VISEE PAR LE « *EMPLOYMENT RETIREMENT INCOME SECURITY ACT OF 1974* », AINSI QUE TOUTE MODIFICATION APPORTEE A CETTE LOI, ET (ii) DE TOUTE REGLEMENTATION RATTACHEE ; ET/OU

- TOUTE ACTION OFFICIELLE OU INVESTIGATION PAR OU SUR DECISION OU ORDRE D'UN ORGANISME FEDERAL LOCAL OU DE L'AUTORITE GOUVERNEMENTALE AUX USA OU AU CANADA.

Clause non admis

Il est convenu que la présente **police** est un contrat de Droit français souscrit en France auprès de **nous** à **votre** demande expresse et par l'intermédiaire de **votre** assureur conseil français. La présente **police** relève du Droit et des juridictions français.

Vous déclarez expressément qu'en aucun cas **nous** ne **vous** avons démarché ou sollicité hors du territoire français.

Vous déclarez avoir pris connaissance du fait que les **sinistres** seront payés en France, l'indemnité étant versée par l'intermédiaire de **votre** assureur conseil français ou sur un compte en banque domicilié en France.

Vous déclarez faire **votre** affaire personnelle du paiement des éventuelles taxes d'assurances dont **vous** seriez redevable aux autorités locales.

SINISTRES

DECLARATION D'ABSENCE DE SINISTRALITE

Le preneur d'assurance déclare n'avoir, au cours des cinq années précédant la date de souscription de la **police**, subi ou causé aucun **sinistre**, que ce dernier ait été indemnisé ou non.

NOTICE D'INFORMATION FREELANCE

Métiers de l'informatique

HA RCP0388146

CLAUSES APPLICABLES AUX GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

ASSURES ADDITIONNELS

Est considéré comme **assuré**, toute personne physique ou morale, intervenant dans le cadre relevant de l'un des statuts ci-dessous :

- Entrepreneurs Individuels (EI / EIRL)
- sociétés commerciales (SARL/EURL/SAS/SASU/SA)
- Salariés portés : le présent contrat interviendra à défaut ou en complément du contrat RC souscrit par la société de portage.
- Coopératives d'activités et d'emplois et les couveuses d'entreprises
- Association (loi 1901)

Justifiant dans tous les cas, d'un numéro SIRET, exerçant dans des conditions légales depuis la France ou l'étranger et qui propose ses services aux Clients/Porteurs de Projet à travers le Site. Lorsque plusieurs personnes ont la qualité d'assuré et sont juridiquement distinctes, elles sont considérées comme tiers entre elles pour les dommages Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs.

LE CONTRAT N'A PAS POUR OBJET DE GARANTIR LA RESPONSABILITE CIVILE PERSONNELLE DES PRESTATAIRES, DES FREELANCES EN DEHORS DES MISSIONS PROPOSEES PAR LES PLATEFORMES DU PRENEUR D'ASSURANCE ET DE SES FILIALES.

Au titre d'un même **sinistre**, l'application de la garantie au profit des prestataires et des freelances réalisant leurs missions par le biais des plateformes du preneur d'assurance et de ses filiales est exclusive de l'application de la garantie au profit du preneur d'assurance et/ou de ses filiales assurées, et inversement. Les prestataires et les freelances réalisant leurs missions par le biais des plateformes du preneur d'assurance et de ses filiales ayant la qualité d'**assuré** uniquement dans le cadre des missions réalisées par le biais de la platform, ils conservent la faculté de former **réclamation** à l'encontre du preneur d'assurance et/ou de ses filiales assurées que Hiscox garantit par ailleurs pour l'édition, l'exploitation et la maintenance de la platform, conformément aux termes de la présente **police**.

Clauses supplémentaires

SOUS-PLAFOND APPLICABLE A LA GARANTIE BREVETS

Par dérogation partielle au Tableau des garanties figurant en dernière page des présentes Conditions particulières, la garantie « **Brevets** » prévue au sein de la 2^{ème} Partie, Section I des Conditions générales de la **police** est accordée à hauteur d'une sous-limite ne pouvant excéder **250 000 €** (deux cent cinquante mille euros) par **sinistre** et par **période d'assurance**, ou **votre plafond de garantie** Responsabilité civile professionnelle quand celui-ci est inférieur.

SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE TELEPHONIQUE - HOTLINE

En tant que client Hiscox, vous bénéficiez d'un service d'assistance juridique téléphonique gratuit, selon les modalités ci-dessous. Afin d'en bénéficier, il convient de mentionner la référence n°**M0ODC216104** lors de votre appel au numéro qui vous est dédié, le **09.70.84.00.86** (prix d'un appel local).

RCP0388146

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82

Hiscox SA - Hiscox France 38, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris

Siège social : 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Capital social : 59 730 000 Euros

Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

N° TVA Intracommunautaire FR88833546989

NOTICE D'INFORMATION FREELANCE

Métiers de l'informatique

HA RCP0388146

1. Assistance juridique téléphonique

Lors de votre appel au numéro ci-dessous, nous nous engageons à vous écouter et vous fournir des renseignements juridiques par téléphone dans tous les domaines du droit français.

Des juristes qualifiés sont à votre écoute pour :

- répondre à vos interrogations,
- vous informer sur vos droits,
- vous aider à rédiger un courrier,
- vous apporter des solutions concrètes et envisager avec vous, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé, la suite à donner.

2. Accompagnement préventif

En prévention de tout litige, nous vous assistons sur simple demande dans la compréhension de documents juridiques.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS NE PEUVENT EN AUCUN CAS SE SUBSTITUER AUX CONSEILS JURIDIQUES DELIVRES PAR LES PROFESSIONS REGLEMENTEES, SEULES HABILITEES A LE FAIRE.

CONDITION DE GARANTIE - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

LA GARANTIE N'EST ACCORDEE QUE SI L'ASSURE FORMALISE PAR ECRIT SES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS VIS-A-VIS DE SES CLIENTS FINAUX, Y COMPRIS LA NATURE, LES MODALITES TECHNIQUES DE LA PRESTATION ET LE CHOIX DE L'OPTION DE GARANTIE (STANDARD, ADVANCED OU CORPORATE). CES ENGAGEMENTS PASSENT PAR L'ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DU SOUSCRIPTEUR OU DE SES FILIALES. IL S'OBLIGE A EN COMMUNIQUER COPIE A L'ASSUREUR SUR SA SIMPLE DEMANDE.

LA GARANTIE EST EGALEMENT ACCORDEE LORSQUE L'ASSURE ADHERE AU CONTRAT CADRE D'UN CLIENT.

LES MISSIONS REALISEES DANS CE CADRE SONT IDENTIFIEES AU TITRE DE LA PRESENTE POLICE PAR LA MENTION MISSION « UNIQUE PROVIDER MODEL »

INTERVENTION DU CONTRAT

LE PRESENT CONTRAT INTERVIENT EN COMPLEMENT OU A DEFAUT DES GARANTIES QUE L'ASSURE AURAIT SOUSCRITES PAR AILLEURS.

RCP0388146

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82

Hiscox SA - Hiscox France 38, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris

Siège social : 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Capital social : 59 730 000 Euros

Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

N° TVA Intracommunautaire FR88833546989

NOTICE D'INFORMATION FREELANCE

Métiers de l'informatique

HA RCP0388146

EXCLUSIONS DE GARANTIES :

EXCLUSIONS GENERALES

- PROFESSIONS REGLEMENTEES – SONT EXCLUS LES RISQUES INHERENTS OU **DOMMAGES** RESULTANT DE L'EXERCICE D'UNE PROFESSION REGLEMENTEE SOUMISE A OBLIGATION D'ASSURANCE.
- LES CONSEQUENCES PECUNIAIRES DE LA RESPONSABILITE CIVILE DES PRESTATAIRES LORSQU'ELLE EST RECHERCHEE EN DEHORS DES MISSIONS PROPOSEES PAR LA PLATEFORME
- TOUS **DOMMAGES** RESULTANT DE L'ABSENCE D'APPROBATION PAR LE CLIENT DU CONTENU DES INFORMATIONS AVANT QU'ELLES NE SOIENT DIFFUSEES SUR INTERNET ;
- ACTIVITES SOUS-TRAITEES : SONT EGALEMENT EXCLUS DES GARANTIES DE LA **POLICE** : LES RISQUES INHERENTS OU **DOMMAGES** RESULTANT DES ACTIVITES ET/OU PRESTATIONS SOUS-TRAITEES PAR LES FREELANCES DANS LE CADRE DES MISSIONS REALISEES.

EXCLUSIONS RELATIVES AUX MISSIONS

SONT EXCLUS LES **RECLAMATIONS** OU **DOMMAGES** RESULTANT DES MISSIONS SUIVANTES REALISEES DIRECTEMENT OU PAR SOUS-TRAITANCE:

- **SERVICES** ET/OU **LIVRABLES** EN ENVIRONNEMENT DE PRODUCTION INDUSTRIELLE/ LOGICIELS SCADA
- CREATION/DEVELOPPEMENT/VENTE DE LOGICIEL D'INFORMATION FINANCIERE ET OU DE GESTION DE FLUX FINANCIERS,
- CREATION/DEVELOPPEMENT/VENTE/EXPLOITATION DE LOGICIEL DE JEU AVEC GAIN D'ARGENT,
- CREATION DE MOTEURS DE RECHERCHE INTERNET,
- CONCEPTION, DEVELOPPEMENT D'APPLICATIFS OU DE MATERIEL D'AIDE AU DIAGNOSTIC ET AUX SOINS THERAPEUTIQUES CONSIDERES OU NON COMME DES DISPOSITIFS MEDICAUX,
- HEBERGEMENT : DE SITES INTERNET CHEZ L'ASSURE, HEBERGEMENT DE DONNEES DE SANTE,
- PRESTATION REALISEE DANS LE DOMAINE DE LA CRYPTOMONNAIE, NFT, BLOCKCHAIN, LOGICIELS BIM
- PRESTATION AVEC TOUTE FORME DE MANIEMENTS DE FONDS PAR L'ASSURE (OU SES PREPOSES), QUEL QUE SOIT LE TYPE DE TRANSACTION FINANCIERE EFFECTUEE ET QUE CELLE-CI SOIT REALISEE DIRECTEMENT PAR L'ASSURE (OU SES PREPOSES) OU PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN TIERS, POUR SON PROPRE COMPTE OU POUR LE COMPTE D'AUTRUI,
- FOURNITURE D'ACCES INFORMATIQUE (FAI),
- CREATION, DEVELOPPEMENT POUR INTERNET DE LOGICIELS DE TELECHARGEMENT DE MUSIQUE ET FONDS D'ECRAN,
- DELEGATION A LA PROTECTION DES DONNEES, DANS LE CADRE DU REGLEMENT EUROPEEN 2016/279 DU 27 AVRIL 2016 SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD), ET DES TEXTES QUI EN DECOULENT,
- CONSEIL EN FUSION ACQUISITION, CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE, TOUTE PRESCRIPTION D'ORDRE TECHNIQUE ASSIMILEE A UNE, ACTIVITE D'INGENIERIE/BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES AUTRE QU'INFORMATIQUE, DE TOUTE MAITRISE D'OEUVRES/ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE LORS DE TRAVAUX DE BATIMENT/GENIE CIVIL

RCP0388146

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82

Hiscox SA - Hiscox France 38, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris

Siège social : 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Capital social : 59 730 000 Euros

Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

N° TVA Intracommunautaire [FR88833546989](#)

NOTICE D'INFORMATION FREELANCE

Métiers de l'informatique

HA RCP0388146

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION – EVENEMENT CYBER

DEFINITIONS COMPLEMENTAIRES

Evénement Cyber : Toute **cyber attaque** ou toute **défaillance** affectant un **système informatique**

Cyber Attaque : Acte d'un **préposé** ou d'un **tiers** qui menacerait de, tenterait de ou parviendrait intentionnellement à :

- Accéder à, utiliser ou se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un **système informatique** ; ou
- **Vous** interdire ou interdire à **vos préposés** l'accès à un **système informatique**, notamment au moyen de solutions de chiffrement, d'attaque par déni de service ou d'attaque par toutes infections informatiques introduites dans le **système informatique** ; ou
- Entraver, altérer ou fausser le fonctionnement du **système informatique** ; ou
- Accéder à, introduire, utiliser, détruire, altérer ou divulguer sans autorisation des données stockées, transmises, lues ou sauvegardées par **vous** au sein d'un **système informatique**.

Défaillance : Dysfonctionnement ou indisponibilité d'un **système informatique** résultant d'une erreur humaine ou d'une erreur de programmation commise non intentionnellement par un **préposé** ou un prestataire extérieur.

Système informatique : Les ordinateurs, le matériel informatique, les logiciels, les microprogrammes, les systèmes de communication, les équipements mobiles, le dispositif de sauvegarde de données, les smartphones, les ordinateurs portables, les tablettes, les dispositifs informatiques électroniques, les serveurs, les systèmes domotiques, les infrastructures Cloud ou les microcontrôleurs. Il est entendu que le Système informatique concerne également toute configuration des éléments susmentionnés, toute donnée stockée sur les éléments susmentionnés, tout dispositif d'entrée, tout dispositif de sortie, tout dispositif de stockage de données ou d'informations, tout équipement de réseau ou installation de sauvegarde associé.

GARANTIES APPLICABLES AU TITRE D'UN EVENEMENT CYBER – CONDITIONS DE GARANTIES

Sont couvertes les réclamations résultant d'un **évènement cyber**, dès lors que **vos** engagements contractuels n'ont pu être respectés du fait dudit **évènement cyber**, dans la seule limite de ces engagements et sous réserve des conditions de garanties précisées ci-dessous ; A L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE **RÉCLAMATION** RELATIVE À UN **ÉVÈNEMENT CYBER**.

CONDITIONS DE GARANTIE :

Les garanties du **module** sont acquises sous réserve :

Sauvegardes :

- Que les données et systèmes critiques* de l'**assuré** font l'objet de sauvegardes hebdomadaires consistant en une sauvegarde physique maintenue déconnectée de ses systèmes à un moment donné, ou
- Que l'**assuré** réalise des sauvegardes hebdomadaires utilisant l'une des solutions cloud suivantes : Microsoft OneDrive, Google Drive, iCloud, Azure Recovery Services Vault, AWS Infrequent Access, AWS Glacier ou Veeam Backup & Replication.

RCP0388146

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82

Hiscox SA - Hiscox France 38, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris

Siège social : 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Capital social : 59 730 000 Euros

Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

N° TVA Intracommunautaire FR88833546989

NOTICE D'INFORMATION FREELANCE

Métiers de l'informatique

HA RCP0388146

Sécurité informatique :

- Que l'**assuré** mette à jour les logiciels et **systèmes informatiques** (y compris anti-virus et pare-feu) qu'il utilise dans les 30 jours suivants la mise à disposition de patches par le fabricant;
- Que l'**assuré** n'utilise pas de logiciels et **systèmes informatiques** dont les mise à jour ne sont plus supportés par le fabricant ;
- Que l'ensemble des **filiales** suivent les mêmes politiques, procédures et processus en matières de cyber-sécurité que le **preneur d'assurance**.
- Que les l'ensemble des utilisateurs des **systèmes informatiques** de l'**assuré** aient à la vérification en deux étapes** (A2F/MFA) pour accéder aux ou gérer tous les accès à distance de ses systèmes informatiques y compris télétravail, accès à des applications, cloud ressources (par exemple, Gsuite, Microsoft365, Azure, AWS, etc.) ainsi que les accès aux sauvegardes dans le cloud ;

Administrateur :

- Que l'**assuré** limite les privilèges « administrateur » aux seuls utilisateurs qui en ont besoin ;
- Que les administrateurs réseau, systèmes et entrepreneurs individuels possèdent deux comptes différents pour leurs missions d'administrateurs et leurs usages quotidiens (par exemple - traitement des emails)

**Les données et systèmes critiques sont définis comme ceux dont l'indisponibilité ou le maintien hors ligne plus de 24 heures, engendrerait pour vous une perte de revenus*

*** Au-delà du nom d'utilisateur et du mot de passe, s'ajoute la réception d'un code de sécurité que seul l'utilisateur authentique pourra recevoir sur son téléphone, sa messagerie ou une application spécifique d'authentification.*

Chacun des paragraphes ci-dessus est indépendant et les conditions y figurant s'appliquent cumulativement

NOTICE D'INFORMATION FREELANCE

Métiers de l'informatique

HA RCP0388146

CLAUSES SUPPLEMENTAIRES

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX GARANTIES AVANTAGES PLUS

I. EXCLUSION DETOURNEMENT DE FONDS PAR UN PREPOSE

PAR DEROGATION A LA 2^{EME} PARTIE, SECTION II DES CONDITIONS GENERALES, LA GARANTIE AVANTAGE PLUS « DETOURNEMENT DE FONDS PAR UN **PREPOSE** » N'EST PAS ACQUISE A L'ASSURE ET PAR CONSEQUENT EXCLUE DE LA PRESENTE **POLICE**.

II. SOUS-PLAFONDS DE GARANTIE

Par dérogation partielle au Tableau des garanties figurant en dernière page des présentes Conditions particulières, les **sous-plafonds** de garantie accordés au titre des « **Garanties Avantages Plus** » de la **police** (2^{ème} Partie, Section II des Conditions générales) sont les suivants :

Garantie	Montant du sous-plafond de garantie	Franchise applicable
Perte de vos documents	5.000€ par sinistre et par période d'assurance	Franchise standard
Piratage de votre site internet	5.000€ par sinistre et par période d'assurance	Franchise standard
Atteinte à votre réputation	5.000€ par sinistre et par période d'assurance	Franchise standard
Remplacement d'un homme clé	5.000€ par sinistre et par période d'assurance	Franchise standard
Contestation de créance	5.000€ par sinistre et par période d'assurance	Franchise standard
Coûts de projet	5.000€ par sinistre et par période d'assurance	10% du sous-plafond de garantie ci-avant

DANS LE CAS OU LE **PLAFOND DE GARANTIE** ACCORDE AU TITRE DE LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE EST INFERIEUR A CES MONTANTS, LES GARANTIES SERONT LIMITEES A CE **PLAFOND**.

CES **SOUS-PLAFONDS** DE GARANTIE FONT PARTIE INTEGRANTE DU **PLAFOND DE GARANTIE** ACCORDE AU TITRE DE LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE (Y INCLUS LA RESPONSABILITE CIVILE APRES **LIVRAISON**) TEL QUE MENTIONNE DANS LE TABLEAU DES GARANTIES CI-APRES.

RCP0388146

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82

Hiscox SA - Hiscox France 38, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris

Siège social : 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Capital social : 59 730 000 Euros

Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

N° TVA Intracommunautaire FR88833546989

NOTICE D'INFORMATION FREELANCE

Métiers de l'informatique

HA RCP0388146

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON
--

<ul style="list-style-type: none"> - Plafond de garantie <li style="padding-left: 20px;">Incluant les sous-plafonds suivants : <li style="padding-left: 40px;">- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non <li style="padding-left: 60px;">- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : mission standard <li style="padding-left: 60px;">- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : mission Advanced <li style="padding-left: 60px;">- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : mission Corporate <li style="padding-left: 60px;">- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non pour la création, l'exploitation et la maintenant de la plateforme / market place <li style="padding-left: 60px;">- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non relatifs au marché Heinz <li style="padding-left: 60px;">- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : Contrat « unique provider model » <li style="padding-left: 60px;">- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : Pour les autres contrats <li style="padding-left: 40px;">- Remboursement des prestations <li style="padding-left: 60px;">- Remboursement des prestations : mission Standard <li style="padding-left: 60px;">- Remboursement des prestations : mission Advanced <li style="padding-left: 60px;">- Remboursement des prestations : mission Corporate <li style="padding-left: 60px;">- Remboursement des prestations : Exploitation de la market place <li style="padding-left: 60px;">- Remboursement des prestations relatifs au marché Heinz <li style="padding-left: 60px;">- Remboursement des prestations : Contrat « unique provider model » <li style="padding-left: 60px;">- Remboursement des prestations : Pour les autres contrats - Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels <li style="padding-left: 20px;">- Franchise spécifique USA/Canada - Franchise sur remboursement des prestations 	<p>20 000 000,00 Euros</p> <p>20 000 000,00 Euros</p> <p>500 000,00 Euros</p> <p>1 000 000,00 Euros</p> <p>5 000 000,00 Euros</p> <p>2 000 000,00 Euros</p> <p>10 000 000,00 Euros</p> <p>5 000 000,00 Euros</p> <p>2 000 000,00 Euros</p> <p>20 000 000,00 Euros</p> <p>500 000,00 Euros</p> <p>1 000 000,00 Euros</p> <p>5 000 000,00 Euros</p> <p>2 000 000,00 Euros</p> <p>5 000 000,00 Euros</p> <p>5 000 000,00 Euros</p> <p>2 000 000,00 Euros</p> <p>1 000,00 Euros</p> <p>15 000,00 Euros</p> <p>1 000,00 Euros</p>	<p>par an</p> <p>par sinistre et par année d'assurance</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinister</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p> <p>par sinistre</p>
--	--	--

RCP0388146

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82

Hiscox SA - Hiscox France 38, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris

Siège social : 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Capital social : 59 730 000 Euros

Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

N° TVA Intracommunautaire FR88833546989

NOTICE D'INFORMATION FREELANCE

Métiers de l'informatique

HA RCP0388146

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance	Illimité
- Par litige	50.000 €

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Plafond de garantie	8 000 000,00 Euros	par sinistre
Incluant les sous-plafonds suivants :		
- Dommmages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 Euros	par sinistre
- Dommmages immatériels non consécutifs	500 000,00 Euros	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros	par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000,00 Euros	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros	par sinistre
- Vol par préposés	30 000,00 Euros	par sinistre
- Franchise sur tous dommmages sauf dommmages corporels	500,00 Euros	par sinistre